



Municipalité d'Oka

PATINAGE ARTISTIQUE - INFORMATIONS SAISON 2021-2022



CPA St-Eustache

230, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

www.cpasteustache.com

info@cpasteustache.com

Présidente : Nancy Schreindorfer

Tél. : 450 974-5111

Complexe Walter-Buswel

220, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache

DÉTAILS DES INSCRIPTIONS :

Début de la session : Septembre 2021 (en attente des modalités de Patinage Québec)

Lieu des inscriptions : La Mairie située au 183, rue des Anges

Inscriptions : Du 5 juillet au 31 juillet à la Mairie durant les heures d'ouverture

Âge : Avoir au moins 3 ans au 1^{er} septembre 2021

Frais de retard : Exceptionnellement à cause de la Covid-19, aucun frais de retard ne sera facturé après le 1^{er} août.

Important : Nous prenons les inscriptions jusqu'au nombre de 1 P.P. et 1 junior. Une fois le nombre maximal d'inscriptions atteint, les noms des personnes intéressées seront placés sur une liste d'attente. Par la suite, le conseil d'administration du CPA St-Eustache évaluera les inscriptions des municipalités partenaires et donnera son approbation selon les places disponibles.

À vos agendas! Le choix des plages horaires commencera au courant du mois d'août via le site Internet : <https://steustache.cogitus.ca>. Plus de détails à venir. Les places sont **LIMITÉES!** Toutefois, si vous n'obtenez pas une plage horaire satisfaisante, nous vous rembourserons les frais d'inscription.

Coût de l'inscription du CPA et frais d'infrastructures :

CATÉGORIE	FRÉQUENCE	COÛT D'INSCRIPTION	COÛT D'INFRASTRUCTURE	TOTAL
Initiation au P.P. pour les 3-5 ans n'ayant jamais patiné au sein d'un CPA (Patinage plus)	1 x sem	150 \$	148.58 \$	298.58 \$
P.P. (Patinage plus)	1 x sem	150 \$	148.58 \$	298.58 \$
P.P. (Patinage plus)	2 x sem	250 \$	297.17 \$	597.17 \$
Junior (Style libre)	-	205 \$	668.63 \$	873.63 \$

Rabais familial :

Le rabais familial s'applique au 3^e enfant inscrit et correspond à 50 % du coût d'inscription au CPA St-Eustache, excluant les coûts d'infrastructures. Lors de l'inscription, le parent doit payer la totalité et faire parvenir, par courriel à la présidente nancy.schreindorfer@cpasteustache.com, la demande de remboursement de 50 % pour le 3^e enfant. Le CPA St-Eustache lui fera ensuite parvenir un chèque.

Autofinancement :

Veillez prendre note qu'il y aura un autofinancement obligatoire au mois d'octobre. Les détails vous seront transmis vers le début de la session.

Tenue vestimentaire requise :

Patinage Plus (P.P.) :

- Le casque de hockey homologué CSA est obligatoire pour tous jusqu'à l'obtention de l'écusson 5 (les autres styles de casque ne sont pas acceptés : vélo, ski, etc.)
- Patins avec lacets (noter que les patins à grandeur ajustable sont fortement déconseillés même s'ils ont des lacets)
- Vêtements chauds et confortables (jeans interdits)
- Mitaines ou gants
- Les cheveux doivent être attachés

Patineurs Artistique (Écusson 6 obtenu) :

- Pour les filles : Une robe/jupe de patin ou un legging de sport. (jogging ou legging imitation jeans interdit)
- Pour les garçons : Un pantalon de patin ou un pantalon de sport relativement ajusté
- Les vestes doivent être ajustées et sans capuchon.
- Toute forme de jeans et jogging est interdite, toutes couleurs confondues
- Les cheveux doivent être attachés

Pour le casque homologué, vous pouvez vous le procurer au Pro-shop du Complexe Walter-Buswel de Saint-Eustache. (Téléphone : 450 473-4360)

Pour les patins, vous pouvez vous les procurer soit sur le site Internet du CPA dans la section babillard ou dans un magasin spécialisé par exemple : Patinage Plus à Laval. (Téléphone : 450 661-6655)

Bonne saison!